

Séance du jeudi 29 janvier 2015 (N° 02-2015)

Présents : F. LÉONARD Bourgmeister-Président,
 Y. ROLLIN, J-M DEMONTY, M. DUPONT, Échevins
 S. MAQUINAY Présidente du CPAS-Conseillère
 R. MARÉCHAL, P. MARICHAL, J-M RENARD,
 B. CAPITAINÉ, P. KERSTEN, P. SCHMITZ,
 R. LAMBOTTE, X. MACHIELS, B. BOREUX, Conseillers
 D. KERSTEN Directrice générale
Absent : J. BONFOND Conseiller

Préambule / Expression des votes : dans le présent P.V., les mentions R.p.F., U.G.C. signifient que les votes sont exprimés par les personnes suivantes:
 - pour R.p.F. - 8 voix - F.Léonard, Y.Rollin, J.M.Demonty, M.Dupont, P.Marichal, J.M.Renard, S.Maquinay;
 - pour U.G.C. - 7 voix - R. Maréchal, J. Bonfond, B. Capitaine, P. Kersten, P. Schmitz, R. Lambotte, X. Machiels ;

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2015 est approuvée à l'unanimité par 8 votes pour (RpF) et 7 abstentions (UGC)

La séance est ouverte à 20H02

PATRIMOINE [3-UPE]

01- FERRIERES-La Fagnoul - chemin vicinal n°10- Echange de terrains entre la commune et les consorts Vanguestaine : décision définitive (506.12)[BH]

Attendu que le Conseil communal, en séance du 27 janvier 2011, a émis un accord de principe sur l'échange de terrains avec les consorts Vanguestaine en vue de créer un fossé d'écoulement des eaux à la Fagnoul;

Vu le plan de mesurage dressé le 06/04/2012 par WERNER José SPRL, Géomètre-expert immobilier à Stoumont;

Vu le procès-verbal de l'enquête tenue à ce sujet et le certificat de publication;

Vu l'avis du Commissaire voyer du 17/07/2012;

Vu le rapport d'expertise émanant du Bureau de l'enregistrement de Comblain-Au-Pont, estimant la valeur vénale des biens à 115€ chacun, le présent échange aura lieu sans soulte ;

Vu l'estimation proposée par le Collège communal en séance du 26/08/2013 soit un échange sans soulte, a été acceptée par Mr Vanguestaine Léopold et Mr Vanguestaine Claude;

Vu le projet d'acte du 22 avril 2014 sur les dispositions duquel Mrs Vanguestaine Léopold et Claude ont marqué leur accords le 15 décembre 2014;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

DECIDE à l'unanimité des votes, par huit votes pour (RPF- F.Léonard, Y.Rollin, JM.Demonty, M.Dupont, S.Maquinay, P.Marichal, JM.Renard, B.Boreux) et six abstentions (UGC- R.Maréchal, B.Capitaine, P.Kersten, P.Schmitz, R.Lambotte, X.Machiels),

l'échange, consistant en une cession de deux emprises de 182m² et 48m² (230m²) à prélever dans les parcelles appartenant à Mr Vanguestaine Léopold domicilié Route de La Vicométe 1a à Ferrières et à Mr Vanguestaine Claude domicilié Rue d'Esneux 17 à 4140 Sprimont, parcelles cadastrées 1^{ère} Division, section C, n° 1B et 2B à incorporer dans l'assiette du chemin vicinal n°10, contre l'aliénation d'une parcelle communale cadastrée 1^{ère} division, section B, n° 911B d'une superficie mesurée de 230m², sur base du projet d'acte; le bien cédé par la commune de Ferrières, de même que les biens cédés par les consorts Vanguestaine sont estimés à 115€, l'échange a lieu sans soulte; cet échange est conclu pour cause d'utilité publique, en vue d'élargir l'assiette du chemin vicinal n°10 et de créer un fossé d'écoulement des eaux à La Fagnoule.

La présente délibération sera transmise au Collège provincial(à la Députation permanente) en ce qui concerne l'application de la Loi du 10 avril 1841 relative à la voirie vicinale.

URBANISME [3-UPE]**02- C.C.A.T.M. : rapport d'activités de l'année 2014 : information.(872.5) [NM]**

Attendu que la Commission a déposé, son rapport d'activités auprès du Collège communal, conformément à l'article 14 du Règlement d'Ordre Intérieur ;

PREND CONNAISSANCE de ce rapport d'activités, la Commission s'est réunie 3 fois durant l'année 2014 et a examiné 2 dossiers.

03-Projet de schéma de développement territorial de Huy-Waremme : avis quant aux grands principes et à la mise en oeuvre

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu le Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement ;

Vu la Conférence des Elus Meuse-Condroz-Hesbaye asbl visant à défendre et promouvoir l'arrondissement et ses 31 communes en mettant en œuvre des politiques transversales tendant à favoriser la cohérence et la cohésion du territoire ;

Attendu qu'en date du 3 septembre 2014, le Conseil d'administration de la Conférence des Elus Meuse Condroz Hesbaye approuve le schéma de développement territorial sous conditions;

Considérant que ce document de prospective territoriale présente une vision et une stratégie d'avenir ambitieuse à l'horizon 2040 ;

Que ce schéma découle d'un processus de co-construction et de collaboration émanant des 31 communes de Huy-Waremme ;

Considérant que ce schéma de développement territorial ne se veut ni être un document réglementaire, ni un document normatif mais bien un outil à l'aide à la décision;

Attendu que le schéma de développement territorial a été présenté lors de notre conseil du 13 novembre 2014 ;

Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE: à l'unanimité, par huit votes pour (RpF- F.Léonard, Y.Rollin, JM.Demonty, M.Dupont, S.Maquinay, P.Marichal, JM.Renard, B.Boreux) et six abstentions (UGC- R.Maréchal, B.Capitaine, P.Kersten, P.Schmitz, R.Lambotte, X.Machiels)

d'émettre un avis de principe favorable quant aux grands principes de développement du schéma de développement territorial de Huy-Waremme et à sa mise en œuvre.

ENVIRONNEMENT [3-UPE]**04- Projet LIFE-ELIA - mise en sécurité des lignes électriques haute tension - actions visant à la restauration du réseau écologique et au redéploiement de la biodiversité : décision [DK]**

Attendu que dans le cadre de la mise en sécurité des lignes électriques haute tension, les travaux - lourds et coûteux- d'abattage, de taille et de girobroyage ont un impact sur le paysage et la biodiversité ;

Attendu qu'en modifiant les pratiques de gestion, les emprises de lignes électriques peuvent participer à la restauration d'un réseau écologique et assurer le redéploiement de la biodiversité en favorisant les espèces et les habitats naturels ;

Qu'en suite de la cartographie dressée par les membres du LIFE, des actions sont proposées, à savoir :

- l'installation de lisières forestières (sorbier, sureau, noisetiers .. etc) n'atteignant pas les lignes électriques, ce qui implique qu'il n'y a plus d'intervention d'Elia et que les bois seront marqués pour les ventes de bois de chauffage
- la création de vergers conservatoires (graine de poires et pommes sauvages- très rares en pleine forêt) ayant un intérêt pour gibier et la polinisation
- le pâturage : clôture pour mise à disposition à l'usage des agriculteurs (gratuite et précaire) ;

Vu les projets de restauration présentés par l'équipe LIFE portant sur les parcelles cadastrées à My (limite avec Hamoir) et Ferrières (Lantroul) détaillées ci-dessous :

DIVISION		section	numéro
FERRIERES	3 division/My	B	290
FERRIERES	3 division/My	B	291P
FERRIERES	3 division/My	B	291K
FERRIERES	3 division/My	B	289
FERRIERES	3 division/My	B	262B
FERRIERES	3 division/My	B	263B
FERRIERES	3 division/My	B	292
FERRIERES	1 division/Ferrieres	B	958C
FERRIERES	1 division/Ferrieres	B	1006R
FERRIERES	1 division/Ferrieres	B	1006 E2
FERRIERES	1 division/Ferrieres	B	1014

Attendu que ces projets de restauration portent sur :

- la plantation de lisière sur une superficie de 1HA00
- la plantation de verger conservatoire sur une superficie de 0HA57
- l'installation d'enclos de pâturage bovin sur une superficie de 1HA03
- la préparation de fauche sur une superficie de 0HA40 soit au total : **3HA00**

Que ces projets ont été préalablement validés par le Service Center d'Elia et par le cantonnement du DNF d'Aywaille, lesquels ont marqué leur accord ;

Vu l'intérêt des propositions émises en matière de développement de la biodiversité, de valeur ajoutée cynégétique et paysagère ;

Attendu que l'approbation des cahiers des charges rédigés par l'équipe LIFE sera effectuée par ELIA ainsi que par le DNF ;

DECIDE: à l'unanimité, par huit votes pour (RpF- F.Léonard, Y.Rollin, JM.Demonty, M.Dupont, S.Maquinay, P.Marichal, JM.Renard, B.Boreux) et six abstentions (UGC- R.Maréchal, B.Capitaine, P.Kersten, P.Schmitz, R.Lambotte, X.Machiels)

- 1.- de marquer son accord sur les propositions de restauration des parcelles détaillées ci-avant d'une superficie totale d'environ 3H00,
- 2.- d'approuver le fait que la gestion future de ces aménagements incombera au D.N.F. dans le cadre de son plan d'aménagement par la gestion des lisières en affouage ou bois de chauffage,

EST INFORMÉ :

- 1.- du fait que le LIFE peut apposer un panneau didactique en bordure de la ligne haute tension et d'un chemin communal et qu'un article peut être rédigé par l'équipe LIFE dans le journal communal,
- 2.- que tous les coûts relatifs aux travaux de restauration ou aux outils de communication sont à charge du budget LIFE-ELIA,
- 3- du fait que l'équipe du LIFE mettra à disposition les documents nécessaires afin de conventionner la zone de pâturage avec un agriculteur.

FEADER (2014-2020) [4-SG]

05- Plan de Développement Stratégique (PDS) pour le territoire du Groupe d'Action Local (GAL)- Ourthe-Vesdre-Amblève : approbation et engagement de soutien financier à la mesure LEADER du PwDR 2014-2020.

Vu l'approbation du Programme wallon de Développement Rural 2014-2020 par le Gouvernement wallon en date du 24 juillet 2014 ;

Vu la délibération du Collège communal du 6 octobre 2014 et celle du Conseil communal du 13 novembre 2014 décidant de soutenir l'élaboration d'un Plan de Développement Stratégique (PDS) pour le territoire formé des communes d'Aywaille, de Comblain-au-Pont, d'Esneux, de Ferrières, de Hamoir, de Lierneux, de Sprimont, de Stoumont et de Trooz ;

Vu les séances d'information au grand public organisées sur le territoire et les appels à projets auxquels la population et les associations, opérateurs locaux, ont répondu ;

Vu les projets sélectionnés dans le PDS qui seront soumis au financement dans le cadre de la mesure Leader du PwDR 2014-2020 ;

Vu la clé de répartition, du financement de la part locale, du PDS fonction du nombre d'habitants de la commune ;

Vu la nécessaire implication des services communaux ou d'entités para-communales dans la mise en œuvre du PDS ;

Considérant le thème fédérateur du GAL Ourthe-Vesdre-Amblève « Un territoire plus efficace et plus accueillant pour tous grâce à la conjonction de ses compétences et à la mutualisation de ses ressources » et les projets y répondant ;

DECIDE: à l'unanimité, par huit votes pour (RpF- F.Léonard, Y.Rollin, JM.Demonty, M.Dupont, S.Maquinay, P.Marichal, JM.Renard, B.Boreux) et six abstentions (UGC- R.Maréchal, B.Capitaine, P.Kersten, P.Schmitz, R.Lambotte, X.Machiels)

1. de valider le Plan de Développement Stratégique (PDS) reprenant des projets pour un montant total de 2.070.000,00 euros et de marquer son accord pour le dépôt dudit PDS auprès du SPW DGO3,
2. de s'engager à soutenir le GAL dans la mise en oeuvre des actions qui seront financées dans le cadre du programme Leader,
3. de s'engager à co-financer, solidairement avec les autres communes du territoire du GAL, la part locale de 10% prévue dans le plan de financement au prorata du nombre d'habitants de la commune et à soutenir le GAL en cas de difficultés de trésorerie (garantie bancaire, avance remboursable, etc...),
4. de participer aux structures de pilotage et de gestion du GAL selon les modalités qui seront déterminées lors de sa mise en place.

Communications et questions diverses éventuelles

Le **huis-clos** est abordé à 20H33

Le huis-clos n'est plus diffusé sur le site Internet,
pour cause de protection de la vie privée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H37

la Directrice générale,

le Bourgmestre,

D. KERSTEN.

F.LÉONARD.